



Dégât des eaux avec tiers - tiers non assuré

Par **Alibaux**, le **09/08/2010** à **21:01**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement à Paris. Ma locataire vient de m'informer d'un dégât des eaux ds l'appartement. Il s'agit d'un problème d'infiltration de l'appartement situé au-dessus : appartement insalubre, pb d'humidité qui provoque un dégât des eaux dans notre appartement.

Ma locataire a fait une déclaration de sinistre dans les 5 jours après constat du dégât des eaux à son assurance.

Le locataire de l'appartement situé au-dessus n'est pas assuré et ne souhaite pas faire de travaux. J'ai contacté le propriétaire, lui même n'a pas d'assurance et ne compte rien faire.

Quels sont mes recours ?

Merci de votre réponse,

Cdt